

Bruxelles, le 28 janvier 2025

Voici les sujets qui seront abordés dans la présente édition :

- [Report de congés annuels](#)
- [Préparez-vous – l'exercice de notation](#)
- [Soutien aux concours internes](#)
- [Mobilité interne](#)
- [L'US est le premier syndicat](#)

Report de congés annuels

N'oubliez pas d'introduire vos demandes de report de jours de congé dans Sysper, s'il vous reste un solde de plus de 12 jours pour 2024. La **date limite est fixée au 31 janvier**.

L'autorité investie du pouvoir de nomination (AIPN) a de nouveau indiqué que les congés de maternité, parental ou familial ne sont pas considérés comme des raisons valables de reporter des congés annuels à l'année suivante.

L'**Union Syndicale** considère que cette règle ne repose sur aucune base juridique et nous continuons d'apporter notre aide aux collègues concernés.

Préparez-vous - l'exercice de notation a commencé!

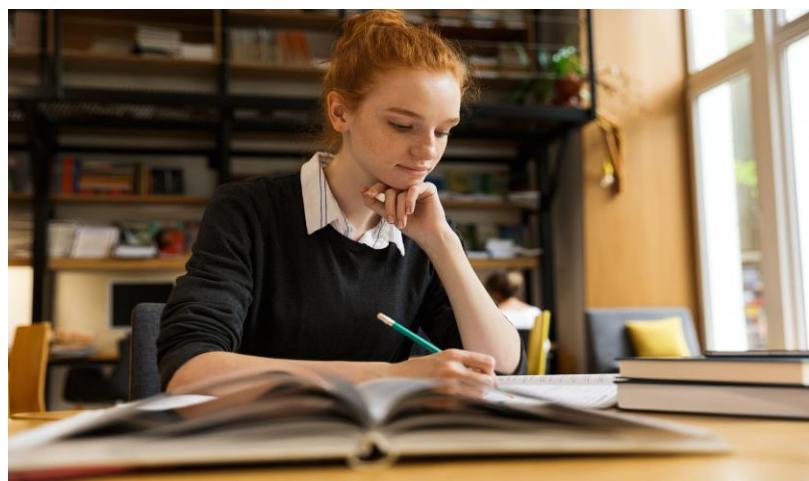


Les collègues s'engagent une fois de plus dans un processus de notation long, complexe, parfois conflictuel et mobilisant un grand nombre de ressources. Malgré ses lacunes nombreuses et variées, l'exercice de notation aura des conséquences significatives sur vos chances au cours de l'exercice de promotion **2025** correspondant.

Il y a dix ans, les syndicats ont présenté une [proposition](#) qui simplifierait considérablement le système de notation et de promotion, ferait économiser des ressources et du temps et garantirait davantage d'équité, de transparence et de prévisibilité. En réponse à une première lettre de l'**Union Syndicale**, l'AIPN a indiqué qu'elle ne voyait aucune raison de modifier le système. Toutefois, nous espérons que notre récente [lettre de suivi](#) sur le même sujet fera l'objet d'un traitement plus favorable.

L'**Union Syndicale** est prête à aider ses collègues lors de la procédure d'évaluation. Ce soutien est disponible en particulier pour nos membres, mais aussi pour les nouveaux membres du personnel qui ne comprennent peut-être pas encore bien le système. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'adresse union.syndicale@consilium.europa.eu.

Soutien aux concours internes



L'**Union Syndicale** se félicite de la tenue de plus en plus régulière de concours internes. Nous faisons référence, par exemple, au concours AST/SC récemment publié.

Les concours internes profitent à nos collègues et à l'institution. Ils réduisent l'insécurité de l'emploi et procurent aux agents temporaires et contractuels des perspectives de carrière décentes. Nous encourageons l'administration à continuer d'organiser des concours internes et à améliorer les conditions dans lesquelles les épreuves se déroulent, pour tous les candidats.

L'**Union Syndicale** offre un soutien à ses membres à toutes les étapes du concours et de la procédure de sélection. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'adresse union.syndicale@consilium.europa.eu

Mobilité interne



Lors des négociations sur le projet de nouvelles règles du SGC en matière de mobilité, l'**Union Syndicale** et R&D ont proposé une série de modifications, dont certaines ont été acceptées par l'administration. L'U.S. souhaitait toutefois aborder à un niveau de négociation plus élevé deux questions essentielles toujours en suspens.

"Rotation obligatoire" : Après une évaluation des premiers exercices de rotation obligatoires, l'administration a reconnu l'impact négatif et perturbateur des procédures de rotation obligatoire sur la motivation du personnel, ainsi que la perte d'expertise qui en résulte au sein des services. Nous sommes donc préoccupés par le fait que l'administration se réserve désormais le droit de recourir à la rotation obligatoire comme procédure possible. Nous estimons que **les exercices de mobilité devraient tous se faire sur une base volontaire** afin de garantir la pleine motivation des membres du personnel concernés.

Priorité aux candidats internes : La future politique de l'AIPN sera de publier les postes vacants en même temps auprès du personnel du Conseil, du personnel d'autres institutions et d'autres candidats externes. Nous estimons qu'il vaut mieux "**d'abord chercher en interne**" et **permettre aux collègues du Conseil de soumettre en premier leur candidature pour les postes vacants**. Malheureusement, la nouvelle politique semble implicitement sous-évaluer l'expérience et l'expertise de notre personnel ; elle est également contraire à l'article 29 du statut, qui accorde la priorité aux candidats internes pour les postes vacants.

R&D avait dans un premier temps adhéré aux principes qui sous-tendent les objections de l'**Union Syndicale** sur ces deux points, mais a ensuite accepté les propositions lors du premier cycle de négociations, alors qu'il aurait été possible de poursuivre les négociations à un niveau plus élevé. Cela a privé ainsi les syndicats de la possibilité de négocier des changements plus fondamentaux aux modifications proposées.

Malheureusement, l'accord d'un seul syndicat, minoritaire (R&D), permettra à l'AIPN de mettre en œuvre les nouvelles règles, sans tenir compte de la position réfléchie d'un syndicat plus grand (l'**Union Syndicale**), qui représente une majorité du personnel du SGC.

Nous déplorons d'autant plus ce changement que nous estimons qu'un front uni des syndicats est essentiel à la défense des intérêts du personnel.

Pour consulter la déclaration de désaccord de l'**Union Syndicale**, [cliquez ici](#).

L'Union Syndicale est le premier syndicat



Nous avons été désolés de constater que R&D a récemment diffusé un message trompeur, publié par R&D Commission, dans lequel il prétend, de manière manifestement erronée, avoir une place dominante parmi les syndicats de la fonction publique européenne. Cette affirmation doit être corrigée.

L'**Union Syndicale** occupe la première place parmi les syndicats de la fonction publique européenne depuis sa formation à partir d'un regroupement de syndicats, il y a plus d'un demi-siècle. Forts de notre expertise et de notre expérience juridiques approfondies, nous faisons partie de l'**Union Syndicale Fédérale**, présente sur l'ensemble de notre continent. Nous sommes le plus grand syndicat (et, dans certains cas, le seul syndicat représentatif) dans la plupart des institutions, agences et autres organes de l'UE.

Votre soutien et votre participation

Si vous appréciez notre travail acharné et/ou souhaitez nous **rejoindre, apporter votre contribution ou donner votre avis, n'hésitez pas à nous contacter**. Nous tirons notre force de nos membres et nous ne pouvons continuer à représenter et à défendre efficacement le personnel en ces temps difficiles qu'avec votre soutien.

Si vous pensez que notre travail est utile, n'hésitez pas à nous rejoindre et même à vous engager activement à nos côtés. Nous sommes plus forts ensemble.

Pour plus d'informations, vous pouvez également regarder notre vidéo, visiter notre site web ou envoyer un message à union.syndicale@consilium.europa.eu.

Avez-vous des questions ? N'hésitez pas à nous écrire :
union.syndicale@consilium.europa.eu

Le Comité exécutif

